Exercice 2000 - Rapport d'activité des services délégués - Délégation de gestion du Centre Equestre de Valentin

M. l'Adjoint COLY, Rapporteur : L'Association «L'Etrier Bisontin», affiliée à la Fédération Française des Sports Equestres est titulaire du contrat de délégation de gestion du Centre Equestre Municipal jusqu'en 2007.

A - Analyse de l'activité du service délégué :

1. **Adhérents**: augmentation du nombre d'adhérents (342 contre 284 en 1999, soit + 20,4 %). Il est à noter que 74 % des adhérents sont de sexe féminin et que les moins de 16 ans représentent 67,8 % des adhérents.

Le niveau de pratique des adhérents est très diversifié. En effet, si un nombre important de participants n'ont que très peu d'heures de monte, 49 adhérents ont pratiqué en 2000 l'équitation en compétition.

- 2. **Heures de monte**: le total des heures de monte (à poney et à cheval) est passé à 12 837 heures, soit une augmentation de 12,7 % en 1998 (11 384 heures). L'augmentation est plus importante pour les heures de monte de poney (+ 20,2 %) que pour les heures de monte de cheval (+ 8,3 %). Par contre, les heures de monte de cheval représentent 60 % du total des heures effectuées.
- 3. **Résultats sportifs :** la participation aux compétitions sportives s'est maintenue à un bon niveau, avec de bons résultats en 5° catégorie et des résultats corrects en 4° et 3° catégories où deux cavaliers du club ont participé aux Championnats de France en concours complet.
- 4. **Evolutions :** la mission de promotion du sport équestre assignée par la Ville est concrétisée également par la mise en place d'une école d'équitation. De plus, pendant les petites vacances scolaires, les enfants peuvent pratiquer l'équitation avec la participation d'un encadrement du club mis à disposition (stages omnisports organisés par la Ville).

L'exploitation actuelle du Centre Equestre n'appelle pas de remarques particulières.

L'association souhaite trouver une solution moins onéreuse pour l'évacuation des fumiers (coût actuel : environ 8 000 F/mois, soit 1 219,59 €).

B - Analyse des comptes de l'activité déléguée :

Il est à noter que la date de clôture de l'exercice est désormais fixée au 31 décembre au lieu du 30 septembre (décision Assemblée Générale du 5 mai 2000), ce qui, en conséquence, donne un exercice comptable de 15 mois.

D'autre part, depuis cet exercice, l'association a fiscalisé le secteur pension.

1. **Bilan**:

La structure du bilan, qui reste fragile du fait de l'absence de capital social, s'est légèrement améliorée en 2000 : le fonds de roulement demeure négatif (- 25 KF, 3 811,23 €), mais la trésorerie est à nouveau positive à 231 KF, soit 35 215,72 € (l'association avait eu recours en 1999 aux avances DAILLY pour 238 KF, soit 36 282,87 €). L'équilibre reste malgré tout précaire en cas de difficulté conjoncturelle.

2. Compte d'exploitation :

Sur une durée d'exercice comptable de 15 mois, l'augmentation du chiffre d'affaires est de 435 KF, 66 315,32 € (soit + 35,3 %) et concerne essentiellement les heures de monte. Le chiffre d'affaires est ainsi porté à 1 666 KF, soit 253 980,06 € : il reste le financement essentiel de l'association (pour 87 %).

Les emplois aidés assurent un subventionnement complémentaire de 90 KF, 13 720,41 € (la subvention Ville s'élevant à 46 KF, soit 7 012,65 €).

Par contre, les charges progressent de 640 KF, 97 567,37 €, notamment la masse salariale qui augmente de 59 % (+ 323 KF, 49 241,03 €).

Le résultat d'exploitation, déficitaire de 49 KF, soit 7 470 €, est en régression par rapport à celui de 1999 (+ 50 KF, 7 622,45 €).

La charge financière de l'association, concernant les intérêts des emprunts, s'élève à 46 KF, soit 7 012,65 €.

Le Conseil Municipal est appelé à prendre acte du présent rapport.

«M. LE MAIRE: Le Centre Equestre de Valentin fonctionne sur des terrains municipaux, vous ne le saviez peut-être pas, d'où une délégation de service public. Avis favorables des commissions, il n'y a donc pas de remarques particulières.

Ces rapports-là sont très formels mais il y a un travail qui est fait en commission, c'est l'occasion pour les Conseillers Municipaux de se plonger un peu dans l'ensemble de ces services que nous déléguons».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Budget et Contrôle Financier, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de ce rapport.

Récépissé préfectoral du 4 juillet 2001.